

Guide de fonctionnement

Comité de parents de 200 portes HM



Préambule

La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM) est un regroupement d'organismes communautaires, d'institutions, de citoyenNES et de corporations privées d'Hochelaga-Maisonneuve qui vise l'amélioration des conditions de vie de la population par l'action communautaire concertée comme approche privilégiée du développement social local socio-économique. Fondée en 1993, la LTQHM est un lieu de réflexion et d'analyse sur les différentes problématiques affectant la population du quartier.

Le projet 200 portes HM est un projet de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve. Il est aussi un regroupement de plusieurs organismes qui favorisent le développement global des jeunes enfants et leurs familles. Il vise à mobiliser et sensibiliser la communauté aux enjeux de la petite enfance. Il intervient afin de faire connaître et de valoriser les initiatives des organismes communautaires et publics qui offrent des services et des activités tout en cherchant à établir un continuum des services et une bonification des activités. Le projet 200 portes HM est financé par Avenir d'enfants et regroupe plusieurs projets appelés « Actions ».

L'équipe du projet 200 portes HM est en soutien au Comité de parents en organisant et en animant les rencontres (faire l'ordre du jour, rédiger les procès-verbaux, trouver une salle, commander les repas, etc.), en réalisant le calendrier des rencontres annuelles, en gérant les budgets, en rédigeant les comptes-rendus d'activités, en soutenant la gestion et la modération du groupe Facebook Parents Hochelaga-Maisonneuve, en promouvant le comité de parents et ses actions.

Pourquoi un guide de fonctionnement ?

- Améliorer la transparence et la bonne gouvernance
- Définir les rôles et les mandats de chacun
- Améliorer le mode de fonctionnement du comité
- Assurer la pérennité du comité
- Informer et accueillir les nouveaux membres
- Pour être un exemple pour les autres comités de parents

Le comité de parents 200 portes HM

Le Comité de parents est une initiative du projet 200 portes HM de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM). Né en 2009, suite à une planification de quartier qui préconisait la participation citoyenne, son objectif est de mettre les préoccupations des parents au cœur des actions du projet 200 portes HM. C'est un comité consultatif et un membre de la concertation local qui fait partie intégrante du regroupement 200 portes HM.





1. Rôles et responsabilités

Le Comité de parents a pour mandat :

- de soutenir, d'encourager et d'accroître la participation constructive des parents au projet 200 portes HM ;
- de proposer des projets innovants visant à trouver des solutions locales aux préoccupations familiales du quartier, qui sont : la propreté, la sécurité, l'accès à des services de qualité, la diminution de la pauvreté, le bien-être de ses enfants et de ses familles, la maturité scolaire et bien d'autres ;
- de participer à la mise en œuvre du plan d'action du projet 200 portes HM issu de la concertation.

Les membres du Comité de parents ne peuvent agir au nom du projet 200 portes HM de LTQHM sans son accord. Ils ont le droit d'être informés du budget et des dépenses qui concernent le comité de parents et ses projets. Les membres ne sont pas autorisés à recueillir des dons au nom du projet 200 portes HM et de LTQHM.

2. Les Membres

Le Comité de parents est composé de parents d'enfants qui habitent, ou qui fréquentent un service de garde ou une école du quartier Hochelaga-Maisonneuve et de l'équipe du projet 200 portes HM. Ce sont des personnes qui s'engagent et s'inscrivent auprès de l'équipe 200 portes HM en tout temps. La mise à jour est réalisée tous les ans.

Comment intégrer le comité :

- Envoyer un courriel d'intention tout au long de l'année et remplir le formulaire en ligne
- Participer au 5 à 7 des parents et remplir le formulaire en ligne

Comment se retirer du comité :

- Envoyer un courriel de désistement
- Ne pas remplir la mise à jour annuelle

Événement de recrutement annuel : 5 à 7 des parents

3. Fonctionnement

3.1 Les rencontres :

- Comité :

Le Comité de parents se réunit environ une fois par mois, de septembre à juin, afin de planifier ses actions annuelles et ponctuelles. Celles-ci sont un espace de réflexion permettant aux parents d'échanger librement sur leurs préoccupations et de trouver des idées innovantes pour les familles du quartier.

Rôle des parents : Organiser les événements / activités et y participer, assister aux rencontres, confirmer leur présence et celle de leurs enfants, effectuer les tâches qui leur ont été assignées,



promouvoir le projet 200 portes HM, gérer et modérer les groupes Facebook Parents Hochelaga-Maisonneuve et Bazar Hochelaga-Maisonneuve, respecter les délais et l'échéancier des projets.



Rôle de l'équipe du projet 200 portes HM : Organiser les rencontres (faire l'ordre du jour, rédiger les procès-verbaux, trouver une salle, commander les repas, etc.), animer les rencontres, réaliser le calendrier des rencontres annuelles, gérer les budgets, rédiger les comptes-rendus d'activités, soutenir la gestion et la modération de groupe Facebook Parents Hochelaga-Maisonneuve, promouvoir le comité de parents et ses actions. L'équipe est un lien important entre les parents, les organismes, les ressources et les services dans le quartier. Leur rôle est aussi de guider les parents dans leur implication.

- **Sous-comité** : Il est formé par un groupe restreint de membres mandatés par le comité pour réaliser une action ou une activité. Lors de ses rencontres, le sous-comité a le devoir de documenter les décisions prises par un compte-rendu envoyé aux membres dans un délai raisonnable.
- **Rencontres informelles** : Les membres qui se rencontrent de manière informelle concernant une action du comité ont la responsabilité de transmettre leur réflexion à l'ensemble du comité de parents.

3.2 Moyen de communication :

- **Groupe secret Facebook du comité de parents 200 portes HM** : Ce groupe est un espace de discussion afin de favoriser l'implication, la créativité et l'initiative des parents.
- **Courriel** : Les courriels sont le mode de communication privilégié pour transmettre les informations (exemple : dates des rencontres, ordre du jour, comptes-rendus, confirmation de présence, demande de soutien à l'équipe du projet 200 portes, etc.).
- **Google Drive** : C'est la plateforme de sauvegarde du comité de parents afin de garder tous les documents (ordre du jour, compte-rendu, statistiques, liste des parents bénévoles et du comité)
- **Évènement Facebook** : Pour faire office de rappel des différentes réunions pour les membres un calendrier Facebook sera créé.

3.3 Prise de décision :

Le mode décisionnel par consensus est privilégié. S'il n'est pas possible de l'atteindre, le vote des membres peut être sollicité. Toutes les décisions doivent être prises en réunion et l'ensemble des membres s'engage à les respecter. Cependant, il faut un quorum de 30% +1, des membres présents pour pouvoir réaliser le vote.

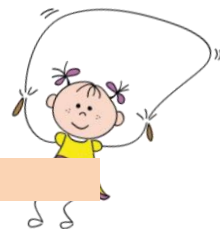
Aussi, en cas d'urgence, des décisions peuvent être prises par un échange de courriel n'excédant pas 48 heures à condition que les membres soient d'accord sur le principe décisionnel.

Le vote à bulletin secret est préconisé à la demande d'au moins un membre.

3.4 Processus d'amélioration continue :

Afin de bien répondre aux attentes des membres et de favoriser le bon fonctionnement du Comité de parents, un sondage sera mis en ligne pour évaluer nos rencontres. L'équipe du projet 200 portes HM s'engage à récolter les données et les présenter aux membres 1 à 2 fois par an selon les besoins.





4. Règlements

4.4 Les règles en cas de conflits d'intérêts

Pour un membre, un conflit d'intérêts est toute situation dans laquelle les intérêts personnels ou pécuniaires du membre peuvent être incompatibles avec ses responsabilités au sein du Comité de parents. Il peut s'agir d'un conflit d'intérêts réel ou perçu comme tel. Bien que le Comité de parents soit un comité consultatif et bénévole, un conflit d'intérêts peut tout de même se produire lorsqu'un membre ou une personne de sa famille tire avantage de communications ou d'activités du Comité de parents, que cet avantage soit réel ou qu'il s'agisse seulement d'une perception.

Afin d'éviter les conflits d'intérêts, tout membre devrait éviter les situations dans lesquelles :

- ses fonctions et ses responsabilités risquent d'être influencées ou compromises;
- lui, ou un membre de sa famille, pourrait tirer un gain ou un avantage direct ou indirect;
- un membre de la famille, une amie ou un ami, une personne, un organisme ou une entreprise avec lesquels il est associé bénéficierait ou pourrait bénéficier d'un traitement de faveur.

Pour éviter un conflit d'intérêts collectif, le Comité de parents se réserve le droit de refuser les faveurs ou les avantages pécuniaires de la part de personnes, d'organismes ou d'entités.

Obligation de déclarer un conflit d'intérêts : Tout membre a le devoir de déclarer au Comité de parents qu'il se trouve en situation de conflit d'intérêts, peu importe si le conflit est réel, perçu ou potentiel. Dans ce cas, le membre devrait s'abstenir de participer à la discussion en quittant la salle pour cette partie de la réunion.

4.5 Règles en cas de différends

Les conflits font partie de la nature humaine. Lorsque la confiance et le respect mutuels prévalent, un différend peut être une force positive. Il peut encourager les personnes à trouver des solutions, à clarifier un problème, à accroître la participation des membres, à encourager la croissance et à renforcer les relations. Un différend mal géré peut toutefois saper l'énergie, miner le moral, polariser les gens, creuser les écarts, empêcher les choses d'avancer, éveiller les soupçons et susciter la méfiance.

Une communication ouverte et claire est essentielle pour régler les différends. Il est possible, dans une large mesure, de prévenir ou de dissiper les différends dès les premiers signes de conflit tout en respectant les divers points de vue.

Stratégies de règlement des différends¹ :

Voici quelques stratégies simples à l'intention des personnes qui président les réunions pour s'assurer que les différends sont traités de manière constructive :

- Veiller à ce que le Comité s'en tienne à son mandat;
- Consulter tous les membres;
- Donner aux membres la chance d'apporter des éclaircissements;

¹ <https://www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/HandbookPICFr.pdf>



- Traiter les préoccupations de tous les membres avec respect;
- Encourager tous les membres à faire leur part pour régler les problèmes;
- Veiller à ce que tous comprennent bien la question ou la préoccupation;
- Passer en revue les attentes des membres chaque année pour s'ajuster.

